

DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DE L'AGRICULTURE OFFICE DES PAIEMENTS DIRECTS

Toutes les informations relatives au recensement sont sur le site www.ne.ch/recensement

Recensement géographique :

Saisie des parcelles en pâturage boisé

Dessin des parcelles en pâturage boisé

Les parcelles en pâturage boisé doivent être dessinées au plus proche de la situation réelle. Ainsi, **le pourtour du polygone doit suivre au plus juste la position des barrières ainsi que la limite de la nature** *pâturage boisé* **(618 ou 625). Si une ligne du formulaire A regroupait jusqu'à présent deux types d'herbage, il est nécessaire de créer une seconde parcelle afin de séparer les deux natures.**

Si des cas similaires concernent des parcelles en réseau, ne les modifiez surtout pas ! Mais faite une demande d'adaptation en vous rendant sur :

- ACORDA via <u>www.agate.ch</u>
- Sous l'onglet Recensement
- Sélectionner Biodiversité
- Puis Réseau
- Sélectionner l'icône « crayon » 🥙 sur la ligne de la parcelle réseau concernée
- Sous Nouvelles demandes, cliquer sur le bouton « + Créer nouvelle demande... »
- Sélectionner l'EcoRéseau de la parcelle
- Entrer dans la rubrique Remarque : « Séparation de nature »

Visualiser la limite des pâturages boisés

Pour **visualiser la limite de la nature Pâturage boisé**, vous pouvez télécharger un fichier et l'importer sur GeoACORDA. Pour ce faire :

- Sur <u>www.ne.ch/Recensement</u>, suivre le lien pour accéder à la page « Recensement géographique (GéoAcorda). Depuis cette page, télécharger le fichier **NE-pat_bois.gpx**
- Enregistrer le fichier dans vos documents
- Sur ACORDA, sélectionner l'onglet Géo données, Le numéro d'exploitation puis Saisie des géo données
- Cliquer sur le globe en fin de ligne de la parcelle concernée
- En-bas à gauche de l'écran, sélectionner « GPX import » (Figure 1.A)
- Attendre quelques instants que la couche s'affiche, le pourtour du pâturage boisé apparaît en orange (Figure 1.B)
- Dessiner les parcelles en suivant les limites de nature (Figure 1.C).

Attention : il est nécessaire de recharger la limite des pâturages boisés à chaque changement de parcelle !



- Figure 1. A. GPX Import
 - B. Affichage des limites du pâturage boisé
 - C. Séparation des parcelles en fonction de la nature.

Multi-polygones

Le système tolère les multi-polygones : plusieurs polygones peuvent donc être rattachés à une même ligne du formulaire A (par ex. pâturages boisés) (Figure 2). Après avoir cliqué sur le globe de la parcelle concernée, il suffit de dessiner un premier polygone puis un deuxième, etc. avant d'enregistrer.



Figure 2. Multi-polygones saisis

Calcul automatique de la SAU

Une fois un polygone dessiné, l'outil GeoACORDA **calcule automatiquement la valeur de SAU** en déduisant du polygone toutes les natures hors SAU. Ceci est particulièrement intéressant pour les parcelles en pâturage boisé (tous les éléments boisés supérieurs à 800 m² sont déduits de la SAU).



	SAU géo			Surface géo	
	19.48			21.37	
SAU calculée après intersection entre le polygone dessiné et la couche SAU		Surface brute du polygone dessiné			

Figure 3. Affichage de la couche SAU (vert pâle) et déduction des éléments boisés supérieurs à 800 m².

Suppression des parcelles fictives de correction

Dans le formulaire A, **les parcelles fictives (correction SAU et correction coupes de bois) doivent être supprimées**, puisque l'épuration de la SAU des pâturages boisés se base sur les vols LIDAR de 2016 et **les corrections ne sont plus nécessaires**. De nouveaux vols seront effectués périodiquement et l'épuration actualisée en conséquence.